

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 1er juillet 2020

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS 2020/2021

Les engagements pour la saison 2020/2021 étaient possibles sur la plateforme prévue à cet effet jusqu'au dimanche 28 juin.

Pour consulter la liste des engagements reçus à ce jour, [Cliquez ici](#).

Pour toute modification ou ajout, merci de nous contacter par mail. Notez que, à l'exception des dispositifs Espoirs U8 à U13, vous pourrez modifier vos engagements jusqu'au dimanche 27 septembre.

DISPOSITIFS ESPOIRS U8 À U13

Le Comité de Direction du District a adopté plusieurs modifications concernant les dispositifs Espoirs U8 à U13, sur proposition de la Commission Football Animation. Vous trouverez [en cliquant ici](#) le document les récapitulant.

Pour rappel, ces dispositifs sont mis en place depuis plusieurs années et la Commission du Football d'Animation (F.A.) initie chaque saison différentes réunions de concertation et de réflexion dans le but d'améliorer l'offre de pratique dans les différents dispositifs Espoirs, des U 8 aux U 13.

En complément, nous avons remarqué que peu de clubs s'étaient actuellement positionnés sur les dispositifs U10/U11 & U12/U13. A ce titre, nous lançons une campagne afin de connaître tous les clubs candidats à la participation à l'un de ses dispositifs. Par conséquent, si vous êtes intéressé pour y participer, merci de bien vouloir remplir le questionnaire suivant en [cliquant ici](#).

Nous vous demandons de bien vouloir y répondre pour le mardi 7 juin prochain au plus tard. Si vous êtes candidat, nous reviendrons vers vous prochainement pour vous demander plus d'informations sur votre projet.